# COMITE DE PROTECTION DES PERSONNES SUD MEDITERRANEE III

Président: T. LAVABRE-BERTRAND. Vice-Président: J.P. BROUILLET

Référence (	CPP à rappeler: 2018.01.03	Nîmes, le: 08 février 2018						
Référence CPP à rappeler: 2018.01.03  Lors de sa séance du: 24 janvier 2017						LAVABRE-BERTRAND		
En présence des membres suivants: Mmes et MM:				Membres titulaires N		Membres suppléants		
	Personnes qualifiées en recherche			S. DROUPY		J-Y. LEFRANT R. DE TAYRAC		
1 er	biomédicale			D. MOTTET		B. KEZACHIAN		
_	Collège Compétents en biostatistique/épidémiologie			N N	X	C. DEMATTEI		
Médecins généralistes		er epideimoi	ogic	M. GARCIA	X	P. SERAYET		
	Pharmaciens hospitaliers			A. MOURGUES	7.2	G. LEGUELINEL		
	Infirmiers			G. BAVILLE		F. BUHLER		
	Compétents en questions éthiques			T. LAVABRE-BERTRAND		N		
2 <sup>e</sup>	Psychologues			A. MAIZIERE-PROUST		C. AYELA		
Collège	Travailleurs sociaux			N		N		
				E. TOULOUSE-MULLER		C. ROLLAND		
	Compétents en matière juridique			N		M. GRIT		
	Représentants d'associations agréées de			A-M. JOUBERT		N		
	malades et usagers du systèr	ne de santé	X	P. BALMELLE		N		
Personnes	Pédiatre			N		N		
cooptées	Spécialiste pour défaut de co	onsentemen	t	N		N		
Les membr	es suivants s'étant retirés: Mn	nes et MM·						
Les memor	es survants s'etant retnes. Win	ics et iviivi.						
Le comité d	le protection des personnes Su	ud		Recherche interventionnelle	de tyj	pe 1 et 2		
	ée III a examiné les informati		s à X	Recherche non interventionne	elle d	le type 3		
	férencé localement sous le nu			Utilisation d'éléments et produits du corps humain				
dessus, et i	dentifié par le numéro ci-dess	ous, relatif	à:	Collection d'échantillons biologiques				
NT / 11	E 1 CF							
Numero d'e	enregistrement: EudraCT			ANSM	2	017-A00099-44		
Intitulé du	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence N	Aaculaire li	ée a Î'âg	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen	l d'uı	ne cohorte de patients		
Intitulé du projet:	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M l'étude, sans modification de	Aaculaire li	ée a Î'âg	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen	l d'uı	ne cohorte de patients		
Intitulé du projet:  Promoteur	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M l'étude, sans modification de CHNO des Quinze-Vingts	Maculaire li e leur prise	ée a l'âg en charg	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen ge médicale "	l d'uı	ne cohorte de patients		
Intitulé du projet:  Promoteur	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M l'étude, sans modification de	Maculaire li e leur prise	ée a Î'âg	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen ge médicale "	l d'uı	ne cohorte de patients		
Intitulé du projet:  Promoteur Investigate	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M l'étude, sans modification de CHNO des Quinze-Vingts	Maculaire lice leur prise	ée a l'âg en charg	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen ge médicale "	l d'uı	ne cohorte de patients		
Intitulé du projet:  Promoteur Investigate Lieu de rec Au titre d'u	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M l'étude, sans modification de CHNO des Quinze-Vingts ar principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de X Projet initial	Maculaire lice leur prise	ée a l'âg en charg	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen ge médicale "	l d'uı	ne cohorte de patients		
Intitulé du projet:  Promoteur  Investigate  Lieu de rec	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M l'étude, sans modification de CHNO des Quinze-Vingts ar principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de X Projet initial	Maculaire lice leur prise	ée a l'âg en charg GIRME	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen ge médicale "  NS  X Première soumission	l d'ui	ne cohorte de patients experts participants à		
Intitulé du projet:  Promoteur  Investigate  Lieu de rec  Au titre d'u	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M l'étude, sans modification de CHNO des Quinze-Vingts au principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de X Projet initial avis Modification	Maculaire lice leur prise	ée a l'âg en charg GIRME	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen ge médicale "	l d'ui tres e	ne cohorte de patients experts participants à		
Intitulé du projet:  Promoteur Investigate Lieu de rec Au titre d'udemande d'concernant	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence Marche l'étude, sans modification de CHNO des Quinze-Vingts dur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de CHNO des Quinze-Vingts dur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de CHNO des Quinze-Vingts dur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de CHNO des Quinze-Vingts dur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de CHNO des Quinze-Vingts dur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de CHNO des Quinze-Vingts de CHNO des Quinze-Vingts de CHNO des Quinze-Vingts dur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de CHNO des Quinze-Vingts dur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de CHNO des Quinze-Vingts dur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de CHNO des Quinze-Vingts dur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de CHNO des Quinze-Vingts dur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de CHNO des Quinze-Vingts dur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de CHNO des Quinze-Vingts dur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de CHNO des Quinze-Vingts dur principal d	Maculaire lice leur prise	GIRME  Dans le cadre de:	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen ge médicale "  NS  X Première soumission Nouvelle soumission d'u aux observations du com	l d'ui tres e	ne cohorte de patients experts participants à		
Intitulé du projet:  Promoteur Investigate Lieu de rec Au titre d'udemande d'concernant	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M l'étude, sans modification de CHNO des Quinze-Vingts ar principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de L'et avis Modification substantielle N°	Acculaire lice leur prise  : DR. on):	GIRME  Dans le cadre de:	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen ge médicale "  NS  X Première soumission Nouvelle soumission d'u aux observations du com	l d'ui tres e	ne cohorte de patients experts participants à participants à participants à piet modifié en réponse		
Intitulé du projet:  Promoteur  Investigater  Lieu de rec  Au titre d'demande d'concernant  Date de réc	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M l'étude, sans modification de CHNO des Quinze-Vingts ar principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'e	DR.  DR.  on):  06 noven	GIRME  Dans le cadre de:	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen ge médicale "  NS  X Première soumission Nouvelle soumission d'u aux observations du com	l d'ui tres e	ne cohorte de patients experts participants à		
Intitulé du projet:  Promoteur  Investigater  Lieu de rec  Au titre d'demande d'concernant  Date de réc	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M l'étude, sans modification de CHNO des Quinze-Vingts ar principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de l'etrope d	DR.  DR.  on):  06 noven	GIRME  Dans le cadre de:	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen ge médicale "  NS  X Première soumission Nouvelle soumission d'u aux observations du com	l d'ui tres e	piet modifié en réponse Favorable		
Intitulé du projet:  Promoteur  Investigater  Lieu de rec  Au titre d'demande d'concernant  Date de réc	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M l'étude, sans modification de CHNO des Quinze-Vingts ar principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'e	DR.  DR.  on):  06 noven	GIRME  Dans le cadre de:	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen ge médicale "  NS  X Première soumission Nouvelle soumission d'u aux observations du com	l d'ui tres e	ne cohorte de patients experts participants à participants à participants à piet modifié en réponse		
Intitulé du projet:  Promoteur  Investigater Lieu de rec  Au titre d'demande d'concernant  Date de réc  X Le complénièn	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M'étude, sans modification de CHNO des Quinze-Vingts ar principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de L'entre de l'avis ci-contre:  "Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M'entre de l'avis en place d'un système atteints de l'avis ci-contre:  "Mise en place d'un système atteints de l'avis ci-contre système atteints de dégénérescence M'entre l'avis ci-contre système atteints de desperare l'avis ci-contre système atteints de desperare l'avis ci-contre système atteint de desperare l'	daculaire lice leur prise  : DR.  on):  06 noven	GIRME  Dans le cadre de:  hbre 201  et soumi	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cente médicale "  NS  X Première soumission Nouvelle soumission d'u aux observations du com  7  s, exprime en séance	l d'ui tres e	ne cohorte de patients experts participants à experts participants à ojet modifié en réponse  Favorable  Défavorable		
Intitulé du projet:  Promoteur  Investigater Lieu de rec  Au titre d'u demande d' concernar  Date de réc  X Le con plénièr  Le pro	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M'étude, sans modification de CHNO des Quinze-Vingts ur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de CHNO des Quinze-Vingts ur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation avis Modification substantielle N° eption du projet visé nité, ayant examiné ou réexame l'avis ci-contre:	daculaire lice leur prise  : DR.  on):  06 noven  niné le proje  es mineures	GIRME  Dans le cadre de:  nbre 201  et soumi	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen ge médicale "  NS  X Première soumission Nouvelle soumission d'u aux observations du com  7  s, exprime en séance	l d'ui tres e	piet modifié en réponse  Favorable  Défavorable  Différé		
Intitulé du projet:  Promoteur  Investigater  Lieu de rec  Au titre d'u demande d' concernant  Date de réc  X Le con plénièn  Le pro	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M'étude, sans modification de CHNO des Quinze-Vingts ar principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de L'entre de l'avis ci-contre:  "Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M'entre de l'avis en place d'un système atteints de l'avis ci-contre:  "Mise en place d'un système atteints de l'avis ci-contre système atteints de dégénérescence M'entre l'avis ci-contre système atteints de desperare l'avis ci-contre système atteints de desperare l'avis ci-contre système atteint de desperare l'	daculaire lice leur prise  : DR.  on):  06 noven  niné le proje  es mineures	GIRME  Dans le cadre de:  nbre 201  et soumi	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen ge médicale "  NS  X Première soumission Nouvelle soumission d'u aux observations du com  7  s, exprime en séance	n pronité	pjet modifié en réponse  Favorable  Défavorable  Différé  X P2P (sans 2èmepassage)  2P (2ème passage)  Eclaircissements des		
Intitulé du projet:  Promoteur  Investigater Lieu de rec  Au titre d'u demande d' concernar  Date de réc  X Le con plénièr  Le pro	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M'étude, sans modification de CHNO des Quinze-Vingts ur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de CHNO des Quinze-Vingts ur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation avis Modification substantielle N° eption du projet visé nité, ayant examiné ou réexame l'avis ci-contre:	daculaire lice leur prise  : DR.  on):  06 noven  niné le proje  es mineures	GIRME  Dans le cadre de:  nbre 201  et soumi	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen ge médicale "  NS  X Première soumission Nouvelle soumission d'u aux observations du com  7  s, exprime en séance	n pronité	pjet modifié en réponse  Favorable  Défavorable  Différé  X P2P (sans 2èmepassage)  2P (2ème passage)		
Intitulé du projet:  Promoteur Investigater Lieu de rec Au titre d'demande d'concernar  Date de réc  X Le con plénièn Le procelles-	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M'étude, sans modification de CHNO des Quinze-Vingts ur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de CHNO des Quinze-Vingts ur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation avis Modification substantielle N° eption du projet visé nité, ayant examiné ou réexame l'avis ci-contre:	daculaire lice leur prise  : DR.  on):  06 noven  niné le proje  es mineures	GIRME  Dans le cadre de:  mbre 201  et soumi	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen ge médicale "  NS  X Première soumission Nouvelle soumission d'u aux observations du com  7  s, exprime en séance	n pronité	pjet modifié en réponse  Favorable  Défavorable  Différé  X P2P (sans 2èmepassage)  2P (2ème passage)  Eclaircissements des		
Intitulé du projet:  Promoteur Investigater Lieu de rec Au titre d'un demande d'un concernant Date de réc X Le complénièm Le projectles-	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M'étude, sans modification de CHNO des Quinze-Vingts ur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de CHNO des Quinze-Vingts ur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation avis Modification substantielle N° eption du projet visé nité, ayant examiné ou réexame l'avis ci-contre:  jet ayant fait l'objet de réserve ci ayant été prises en compte, se d'effet du présent avis:	daculaire lice leur prise  : DR.  on):  06 noven  niné le proje  es mineures le comité e  24 janvie	GIRME  Dans le cadre de:  mbre 201  et soumi	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen ge médicale "  NS  X Première soumission Nouvelle soumission d'u aux observations du com  7  s, exprime en séance la délibération initiale, et ce jour l'avis ci-contre:	n pronité	pjet modifié en réponse  Favorable  Défavorable  Différé  X P2P (sans 2èmepassage)  2P (2ème passage)  Eclaircissements des		
Intitulé du projet:  Promoteur Investigater Lieu de rec Au titre d'demande d'concernar  Date de réc  X Le con plénièn Le procelles-	"Mise en place d'un système atteints de dégénérescence M'étude, sans modification de CHNO des Quinze-Vingts ur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation de CHNO des Quinze-Vingts ur principal ou coordonnateur herche (si soumis à autorisation avis Modification substantielle N° eption du projet visé nité, ayant examiné ou réexame l'avis ci-contre:  jet ayant fait l'objet de réserve ci ayant été prises en compte, se d'effet du présent avis:	daculaire lice leur prise  : DR.  on):  06 noven  niné le proje  es mineures le comité e	GIRME  Dans le cadre de:  mbre 201  et soumi	r la DMLA : Suivi longitudina e (DMLA), suivis dans les cen ge médicale "  NS  X Première soumission Nouvelle soumission d'u aux observations du com  7  s, exprime en séance	n pronité	pjet modifié en réponse  Favorable  Défavorable  Différé  X P2P (sans 2èmepassage)  2P (2ème passage)  Eclaircissements des		

Adresser la correspondance à : CPP SUD-MEDITERRANEE III, UFR MEDECINE 186, chemin du Carreau de Lanes CS 83021 30908 NIMES Cedex 2

Secrétariat : Mlle CABRERA Téléphone/Fax : 04 66 02 81 55 e-mail : <a href="mailto:cpp.sudmediterranee3@gmail.com">cpp.sudmediterranee3@gmail.com</a>

Page 1 sur 3

## COMITE DE PROTECTION DES PERSONNES SUD MEDITERRANEE III

Président: T. LAVABRE-BERTRAND. Vice-Président: J.P. BROUILLET

Référence CPP à rappeler: 2018.01.03	
--------------------------------------	--

Le présent avis concerne spécifiquement les documents suivants:			En date du:
X	Courrier de demande		27 octobre 2017
X	Formulaire de demande		27 octobre 2017
X	Bordereau d'enregistrement n° ID RCB		12 janvier 2017
X	Protocole	5	24 octobre 2017
X	Résumé protocole	1	26 octobre 2017
X	Note d'information destinée aux patients	1	26 octobre 2017
X	Liste investigateur		
X	CV du ou des investigateurs		
X	CRF		
X	Origine et nature des données nominatives recueillies		
X	Annexe : Grille d'étude des risques (MR003)		

#### REMARQUES

- (1) Le comité prend en considération pour sa décision les conditions de validité de la recherche au regard de la protection des personnes, notamment l'information des participants avant et pendant la durée de la recherche y compris l'adéquation, l'exhaustivité et l'intelligibilité des informations écrites, les modalités de recueil de leur consentement, les indemnités éventuellement dues, la pertinence générale du projet et l'adéquation entre les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre, ainsi que la qualification du ou des investigateurs.
- (2) Quel que soit l'avis du Comité, il ne dégage pas le promoteur de sa responsabilité.
- (3) Conformément à la réglementation, tout avis est transmis à l'autorité compétente et, en cas d'avis défavorable, aux autres comités
- (4) En cas d'avis différé, le promoteur est invité à transmettre au comité dans les meilleurs délais les informations complémentaires demandées et/ou le projet modifié répondant aux réserves exprimées. Il peut demander, ainsi que l'investigateur principal, à être entendu par le comité.

### MOTIVATION DE l'AVIS DU COMITE

La non inclusion dans le SI des patients inclus dans une recherche biomédicale interventionnelle constitue un biais et n'est pas justifié par les objectifs observationnels de l'étude. Il conviendrait de retirer ce critère de non inclusion.

Les critères de jugement ne sont pas énoncés dans le protocole. Il est fait référence plusieurs fois aux données cliniques et para-cliniques ciblées par la présente recherche sans jamais les préciser. Il est annoncé en bas de la page 10 que la liste des données cliniques et para-cliniques collectées dans le cadre de cette recherche est fournie dans le cahier d'observation joint qui ne figure pourtant pas au dossier.

Il est noté dans la note d'information du patient, en caractères gras « Le centre de soins dans lequel vous êtes actuellement suivi participe à cette étude et dans ce cadre, des données cliniques vous concernant seront transmises au SI DMLA ».

Il est noté en caractère non gras donc moins apparent : « Néanmoins, vous avez le droit, de refuser de participer à cette étude. Signalez dans ce cas votre opposition au médecin. Le refus de participation ne modifiera en rien votre prise en charge ou votre relation avec l'équipe médicale ».

Il n'est pas précisé dans la note, les patients qui ne peuvent pas être inclus dans ce dispositif comme signifié dans le protocole soit :

- Patient s'étant opposé à la collecte et au traitement de leurs données cliniques.
- Patient dans l'incapacité de consentir (intellectuellement, physiquement ou juridiquement).
- Patient inclus dans une recherche biomédicale interventionnelle.

Adresser la correspondance à : CPP SUD-MEDITERRANEE III, UFR MEDECINE 186, chemin du Carreau de Lares CS 83021

30908 NIMES Cedex 2

Secrétariat : Mlle CABRERA Téléphone/Fax : 04 66 02 81 55

e-mail : <u>cpp.sudmediterranee3@gmail.com</u> Page 2 sur 3

## COMITE DE PROTECTION DES PERSONNES SUD MEDITERRANEE III

Président: T. LAVABRE-BERTRAND. Vice-Président: J.P. BROUILLET

Pas d'explication sur le support sur lequel est noté par le médecin lors de la visite le refus oral du patient pour participer à cette recherche.

La liste des investigateurs et Cv des investigateurs est incohérente (manque CV du Dr Eric SOUIED, présence du CV du Dr Martine MAUGET-FAYSSE, de la Fondation Rothschild, non citée parmi les investigateurs)

La possibilité de se faire assister par une personne de confiance (article L.1111-6 CSP « Si le patient le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions. ») n'est pas explicitement signalée. Or elle est obligatoire de façon générale dès lors qu'est mise en œuvre toute intervention impliquant le sujet dans le domaine de la santé, soins ou recherche.

Adresser la correspondance à : CPP SUD-MEDITERRANEE III, UFR MEDECINE 186, chemin du Carreau de Lanes CS 83021

30908 NIMES Cedex 2 Secrétariat : Mlle CABRERA Téléphone/Fax : 04 66 02 81 55

e-mail: <u>cpp.sudmediterranee3@gmail.com</u>
Page 3 sur 3